

Informations Municipales

Conseil municipal du 3 février 2009 : Les Orientations Budgétaires

Après le compte rendu des actes du Maire, [les orientations budgétaires de 2009 sont présentées :](#)

Dans le domaine de **l'enfance et du social**, le Pôle enfance sera livré au Printemps. Un centre de loisirs de qualité sera ouvert en 2009. Le budget du CCAS sera augmenté afin que le soutien à ceux qui en ont besoin soit mieux pris en compte.

Pour le **sport** et les **associations**, le projet de gymnase du Pôle enfance est réétudié afin de mieux répondre aux attentes. Bien entendu, cela n'exclut pas les travaux nécessaires à l'amélioration de la sécurité et tranquillité publique aux abords du complexe sportif.

La réalisation de l'aménagement ouest du cimetière, de nouveaux sites fleuris, les aides à la réfection des voies des lotissements sont de nouveaux projets du **Cadre de vie**.

Le réaménagement, mesuré, de la Mairie sera étudié. Il tiendra compte de l'engagement à moderniser les services. La modernisation, soutenue par la commission **communication et culture** verra la mise en place d'outils informatiques qui amélioreront la réactivité et la qualité des services rendus aux habitants. Il est aussi décidé de faire évoluer l'image de la commune.

Des mesures concrètes de **développement durable** seront mises en œuvre : achat de composteurs, plan pluriannuel d'équipement en ampoules basse consommation et aides aux économies d'énergie.

Ce programme considérable est conforme aux engagements du Plan de mandat mais aussi aux attentes de l'Etat qui a lancé un message très clair aux collectivités : investissez ! Solaize doit participer au soutien de l'activité économique. Mais l'Etat donne-t-il pour autant les moyens de le faire ?

Depuis 2 ans, le Grand Lyon et l'Etat ont réduit leurs participations et la réforme de la Taxe Professionnelle inquiète tout le monde. **Le constat du tassement de nos recettes, voire de leur diminution est avéré.** Parallèlement, les dépenses, alourdies par les transferts de compétences, ont subi une inflation qui pèse à coup de 2 à 3% chaque année. En matière de politique de l'enfance, d'un côté la Caisse d'allocations familiales contraint son aide et l'Etat réduit la dotation annuelle. De l'autre côté, il est demandé d'assurer un service minimum d'accueil aux écoles lors des grèves des enseignants.

Dans ce contexte difficile, **la maîtrise des dépenses** de personnel et de charges générales est un objectif. Les dépenses de personnel ne dépasseront pas celles de 2008. Seules seront supportées les charges liées à l'augmentation de l'indice du point et de l'inflation.

La maîtrise des dépenses ne permettra pas à elle seule de faire face aux diminutions des recettes sauf à remettre en cause les objectifs établis pour ce mandat. Plusieurs axes de maîtrise (chiffrages à affiner) et de réduction des dépenses seront approfondis (arbitrages sur les priorités, décalage dans le temps). Il sera proposé d'envisager une hausse de la fiscalité. Elle n'a pas évolué depuis 7 ans : Solaize a la fiscalité la plus basse de toute l'agglomération : position qui sera préservée quoiqu'il arrive.

Poursuite de l'Ordre du jour

Le Conseil approuve **l'aide aux réfections d'enrobé** des voies privées ouvertes à la circulation. Les copropriétaires supportent seuls les conséquences d'une utilisation non exclusivement privée des voies les desservant. La participation est de 10 € / m² dans le cadre d'une enveloppe annuelle. Le Conseil accorde ensuite à la SLCI, une prolongation de **la mise à disposition du terrain** où est installé son bureau de vente temporaire moyennant un loyer mensuel de 50 €.

Il est décidé **la création d'un poste** d'adjoint technique de 2^{ème} classe à pourvoir par avancement de grade en interne. Puis il est passé convention avec un **médecin référent** pour la crèche. Il intervient 2 h/mois, afin, notamment de donner un avis sur les admissions et les règles d'hygiène.

Enfin, le Conseil adopte une série de mesure à caractère financier :

- il fixe un nouveau montant de **vacations funéraires** à 25 €
- il approuve le versement de **subventions** : 2 040 € à la **coopérative de l'école** élémentaire pour la sortie scolaire annuelle et 2 035 € à PARFER pour financer **le bus** qui a amené habitants et élus de Solaize à Paris, pour manifester contre le projet de contournement ferroviaire traversant la commune.
- il approuve, l'ouverture de **crédits d'investissements** et entérine la décision de la commission d'appel d'offres qui a validé quelques **travaux supplémentaires du Pôle Enfance**, pour un montant de **69 958 €** (sur un total de 3 422 940 €)

Conseil municipal exceptionnel du 12 février 2009 NON à un contournement de fret ferroviaire à Solaize

CONTEXTE

La Commune doit donner un avis sur les fuseaux possibles du CFAL

Le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise est **essentiel pour les trafics ferroviaires européens**. Il reliera infrastructures existantes et projets (Lyon-Turin + TGV Rhin-Rhône) et permettra d'éviter le passage d'une part du fret dans le nœud lyonnais, saturé. Un débat public a eu lieu en 2002.

LES FUSEAUX

Les études sur la partie nord ont abouti au choix du fuseau

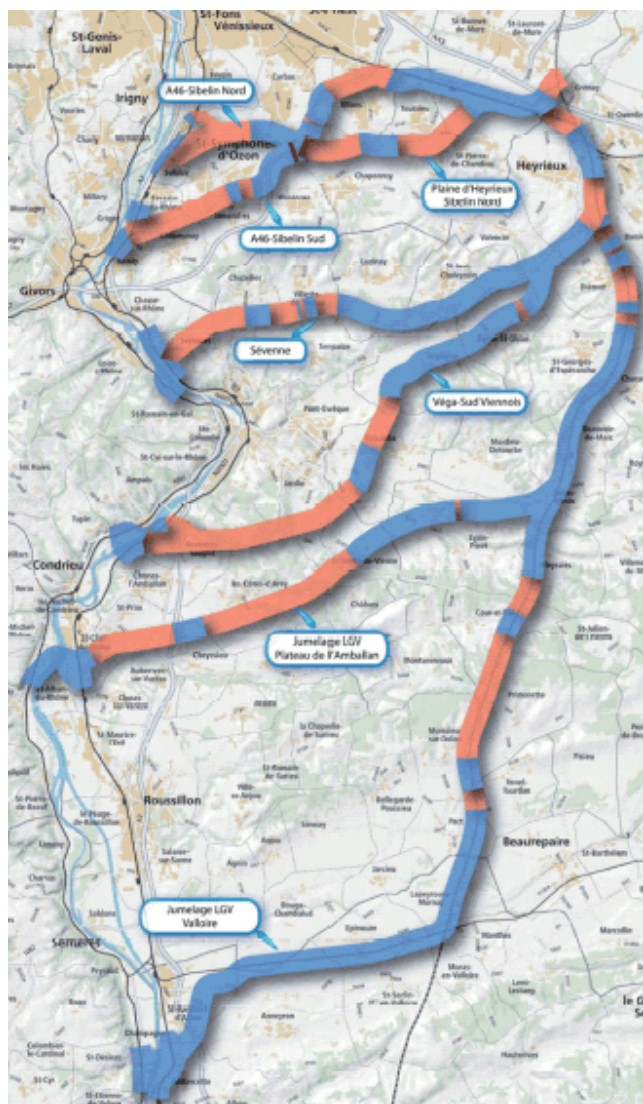
Il s'inscrit en jumelage avec l'A42, l'A432 et la ligne GV Méditerranée, passe à l'est de Lyon-St-Exupéry. Son coût est estimé à 1,5 milliard d'€ pour 60 km

Sur la partie sud 7 fuseaux ont été étudiés.

Leur point de départ Nord se situe à Grenay puis rejoignent les lignes de la vallée du Rhône au Sud, selon un large éventail qui va du Sibelin jusqu'à St Rambert d'Albon

Les fuseaux sont comparés selon plusieurs approches : enjeux ferroviaires, contribution aux activités économiques, agriculture, milieu physique, humain, naturel et coûts.

Le Conseil regrette que **le dossier soit monté de façon à ce que le passage vers la Gare de triage de Sibelin paraisse inévitable**. Le dossier privilégie les raccordements les plus au Nord de Vienne et les plus au Sud de Mions, St Priest, Vénissieux et St Fons, c'est-à-dire le **passage par le Val d'Ozon**.



L'AVIS DU CONSEIL

Le Conseil est unanimement opposé au raccordement à Sibelin. Il émet un **avis négatif** sur les tracés A46/Sibelin Nord, A46/Sibelin Sud, Plaine d'Heyrieux/Sibelin Nord, Sevenne et Vega/Sud Viennois. Ces fuseaux traversent des zones de populations, situation que le contournement est justement censé éviter.

Le Conseil désapprouve les tracés prévoyant un raccordement au plus près du Sibelin. Ils sont mis en avant pour des raisons d'économie au détriment de stratégie d'avenir. Ils vont générer des nuisances sonores, vont amener plus de matières dangereuses en zone à risques technologiques forts. **Le Conseil trouve aberrant de créer un tel équipement dans un site géographiquement déjà contraint** qui ne paraît pas répondre aux défis de la métropole de demain. Le Conseil ne comprend pas qu'on justifie ce choix par une contribution aux activités économiques dont on sait qu'elles vont subir de profondes mutations à court terme. Le Conseil regrette l'absence de véritable projet de zone de triage du fret ferroviaire qui soit à l'échelle de l'aire urbaine, véritablement inter - modal et structurant pour la métropole. **Le Conseil demande un tracé plus à l'Est, qui suivrait la LGV Valloire, éviterait la traversée des zones urbaines telles St Priest, Vénissieux, Mions mais aussi Solaize, Feyzin, St Symphorien d'Ozon.** Enfin, le Conseil demande à ce que la ligne soit réalisée d'un seul tenant du Nord au Sud afin d'éviter des reports de trafic non gérés sur les voies existantes

Agriculture

La commune accueille le congrès de la FDSEA du Rhône à la salle polyvalente le mardi 10 mars 2009. Ce sera un temps fort de la vie syndicale des agriculteurs et agricultrices, jeunes et anciens.
Notre canton montrera sa diversité et la qualité de son agriculture périurbaine.